

Extrait du registre aux délibérations du Conseil

Présents

Gérardine Bastin, *Présidente* ;
Marc Dumont, Anna Rabatti, Pascal Paul Duquesne, Aicha Daoudi, Nathalie Tielens, Pascal Verheye, Maria Etelvina Delgado Fernandez, Didier-Charles van Merris, Ibrahim El Ouakili,
Membres ;
Didier Rozen, *Secrétaire général temporaire*.

Excusés

Khalid El Jaidi El Qazouy, Tania Dekens, Natalie Rasson, *Membres* ;
Pascal Debouvere, *Collaborateur/Collaboratrice*.

Séance du 27.10.22

#Objet : Modification budgétaire n°2 - budget 2022 #

LE CONSEIL,

Vu la loi du 08.07.1976 organique des C.P.A.S. et en particulier les articles 88, § 2 et 112ter ;

Vu la circulaire du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale du 29.05.2019 relative à la transmission au Collège réuni des actes des Centres publics d'action sociale en vue de l'exercice de la tutelle administrative ;

Vu l'arrêté du 26.10.1995 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune portant règlement général de la comptabilité des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant qu'il convient de revoir certaines allocations prévues au budget 2022 ;

Vu l'avis favorable du Comité de concertation du 20.10.2022 ;

Sur la proposition du Bureau permanent ;

Ouï le Secrétaire général temporaire en ses explications ;

DECIDE :

Article 1

Le budget de l'exercice 2022 est modifié conformément aux tableaux repris en annexe.

Le Conseil approuve le point.

10 votants : 10 votes positifs.

POUR LE CONSEIL

Le Secrétaire général temporaire,
(Sé) Didier Rozen

La Présidente,
(Sé) Gérardine Bastin

POUR EXTRAIT CONFORME
Molenbeek, le 28 octobre 2022

Le Secrétaire général temporaire,

La Présidente,

Didier Rozen

Gérardine Bastin

